
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 mai 2021 à 18 h 30
en webdiffusion**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

ABSENCE :

Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Elsa MARSOT, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 – Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 – Présentation – Lancement – Candidatures des Prix de reconnaissance des bénévoles

La mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, informe les citoyens du lancement prochain des candidatures pour les Prix de reconnaissance des bénévoles.

CA21 14 0114

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA21 14 0115**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli annonce que le couvre-feu passe de 20 h à 21 h 30 sur le territoire de la Ville de Montréal. Elle encourage les citoyennes et citoyens à se faire vacciner dès que possible et indique que plusieurs cliniques de vaccination sur rendez-vous se déroulent dans l'arrondissement et que le Complexe William-Hingston accueille une clinique sans rendez-vous. De plus, une clinique éphémère se tient pour la première fois dans un lieu de culte, à la Mosquée Assuna.

Elle annonce qu'elle appuie la résolution « Pour une meilleure protection des locataires et du parc de logements locatifs » de la Ville de Montréal, visant à mettre en place des mesures pour protéger les locataires. Elle souhaite resserrer les règles entourant l'émission des permis permettant de freiner les évictions causées par les rénovations et s'inquiète par ailleurs des hausses des prix des loyers.

Elle confirme l'approbation d'un financement pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Howard, pour la réfection du chalet du parc De Normanville et pour la piétonnisation de la rue De Castelnau et annonce l'implantation d'un aménagement paysager au coin des rues Saint-André et Faillon augmentant ainsi le verdissement et la déminéralisation du territoire.

Elle annonce la prolongation du bail au Complexe William-Hingston jusqu'en janvier 2023, mais souligne que des travaux de grande envergure doivent être entrepris par le CSSDM. Les organismes qui occupent des locaux dans ce centre seront relocalisés et l'arrondissement les accompagne dans cette démarche.

Elle annonce l'implantation d'une zone scolaire aux heures d'entrée et de sortie des élèves aux abords de l'école Lucien-Pagé, la circulation et la vitesse des déplacements autour des écoles étant une priorité.

Elle souhaite moderniser la réglementation sur le stationnement afin que les cases de stationnement ne soient plus obligatoires lors de la construction de projets situés à proximité des édicules de métro.

Elle invite les citoyens à participer aux différents événements se tenant dans l'arrondissement, notamment, la distribution de fleurs, de plantes, de paillis et de compost les 21 et 22 mai aux parcs François-Perrault et Jarry, les expositions de la salle de diffusion de Parc-Extension et de la maison de la culture Claude-Léveillé et les inscriptions pour les camps de jour.

La conseillère, Mary Deros, remercie tous les participants à la corvée de nettoyage printanière du 1^{er} mai au parc Jarry. Elle souligne que les équipes des travaux publics et la brigade verte sont à pied d'œuvre pour nettoyer les espaces publics et que des inspecteurs sont présents sur le territoire pour émettre des constats d'infraction aux personnes qui ne respectent pas les règlements en matière de propreté.

Elle souligne les événements spéciaux du mois de mai soit, la distribution de fleurs au parc Jarry et le mois de l'héritage asiatique. De plus, elle souhaite Aïd Mubarak aux personnes qui célébreront la fin du ramadan, le 13 mai prochain et une belle fête des Mères à toutes.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, souligne au nom de la conseillère Rosannie Filato, différentes journées spéciales, notamment la fin du ramadan, la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, la Journée nationale des patriotes et la Fête de l'Italie.

Il dénonce la situation où des propriétaires dans Parc-Extension auraient demandé illégalement, aux locataires intéressés par un logement, d'effectuer un dépôt de garantie et souligne que la Ville de Montréal fait face à une crise de logements abordables. De plus, il rappelle que le Règlement pour une métropole mixte s'assure que les nouveaux développements favorisent l'accès à un logement social et familial.

Il annonce que dès demain, les 40 ans et plus peuvent se faire vacciner et encourage toutes ces personnes à prendre rendez-vous.

Il annonce que l'adoption du Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation Petit Maghreb permettra aux commerçants qui le désirent de constituer une société de développement commerciale (SDC) dans ce secteur.

Il explique que les travaux au coin du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon dans le cadre de la SRB Pie-IX empêcheront les citoyens de traverser la rue Jean-Talon entre le boulevard Pie-IX et la 23^e Avenue pour une période deux ans, et ce, à partir du mois de juin.

Il invite les citoyens à participer à la distribution de fleurs au parc François-Perrault, et à la rencontre d'auteur avec Kim Thúy organisée par la bibliothèque de Saint-Michel, le 6 mai et souligne que les nouveaux Ateliers 3333, situés sur le boulevard Crémazie pourront accueillir des artistes dans l'arrondissement.

Il indique que le marquage de la piste cyclable permanente sur la rue Villeray entre la rue Boyer et le parc Jarry est en court de réalisation et que les travaux d'aménagement du seuil d'entrée du parc Jarry au coin de la rue Villeray seront terminés en juin. De plus, il annonce que le projet de piétonnisation de la rue De Castelnau sera mis en place cette année avec le soutien financier de l'arrondissement et de la Ville-centre et que l'appel d'offres pour le projet de prolongation de la piste cyclable reliée au parc François-Perrault est terminé. Le dossier sera présenté au conseil municipal du mois de juin. Aussi, il souligne que l'arrondissement a obtenu une subvention importante pour le Patro Villeray dans le cadre du PAFIRS (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives), pour réaliser la réfection partielle des installations.

Le conseiller, Josué Corvil, souligne la journée internationale des pompiers, le 4 mai. Ils les remercient pour leur travail. Il invite les citoyennes et citoyens à se faire vacciner. Il rappelle la distribution des fleurs. Il remercie le Centre lasallien Saint-Michel pour l'organisation de la première édition de ses prix littéraires « Première plume » et souligne qu'un étudiant de l'école Louis-Joseph-Papineau a remporté un prix. Il souhaite une belle fête des Mères à toutes et Aïd Moubarak aux personnes de confession musulmane. Il souligne l'importance de la présence des ateliers d'artistes au 3333, boulevard Crémazie. Il remercie la directrice de l'arrondissement et tous les directeurs et leurs équipes pour leur travail et décline les journées commémoratives du mois de mai.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 10, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 4 mai à 10 h.

Guillaume Déziel	Plates-bandes à reconstruire
Yannick Chamberland	Poulailler
Charlotte Bédard	Piste cyclable/Everett
Mary McCutcheon	Parc Dickie-Moore
Christiane Constant	Apaisement de la circulation
Christine Yacoubian	Arrêt rues Guizot et Foucher
Farouk Oudina	Situation désolante - ruelle près du centre commercial Le Boulevard
Benjamin Miquel	Circulation
Janick Perreault	Vignettes de stationnement
Lison Dubreuil	Sens unique sur la rue Faillon
Victor Poudelet	Politique d'apaisement de la circulation Calendrier des travaux de réfection des conduites d'eau
André Gingras	Bac de récupération
Martin Delage	Règlement – stationnement pour les personnes handicapées
Guénael Charrier	Espaces de stationnement
Fabio Ferrarini	Aménagement cyclable – rue Villeray

À 20 h 10, la conseillère, Mary Deros, propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Jonathan De Luca	Apaisement circulation – Villeray et St-Laurent
Gérald Greco	Apaisement de la circulation – Villeray et De Chateaubriand
Geneviève Veilleux	Piste cyclable Villeray
Charles Létourneau	Problème de livraison – épicerie
David Laureti	Apaisement de la circulation- Villeray et Louis-Hébert
Yvan Bolduc	Apaisement de la circulation
Maude Morrissette	Marché Esposito
Marc-André Gagné	Déviateur coin St-Dominique
Ron Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault
Vanessa Guzman	Stade de soccer René-Goupil
Magalie René-Gérald	Piste cyclable Logement

À 20 h 40, la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, propose la prolongation de la période de questions du public jusqu'à l'épuisement des questions des citoyens, ce qui est adopté à l'unanimité.

Anne Boesch	Apaisement de la circulation / verdissement
Angèle Beaulieu	Apaisement de la circulation Everett et Louis-Hébert
Maude Desrosiers-Lauzon	Projets de traversées pour piétons
Théo Bédard	Parc Nicolas-Tillemont
Martine Soucy	Parcs Sainte-Lucie et Georges-Vernot
Liane Laurin	Nouvelle signalisation
Lucie Godin	Ruelle

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 21 h 10.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 10, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Le conseiller, Sylvain Ouellet, émet un commentaire relatif à l'adoption par le conseil, le 6 avril 2021, de la démarche progressive d'implantation de mesures d'apaisement de circulation pour le territoire de l'arrondissement. Il demande que les situations urgentes nécessitant des mesures d'apaisement puissent être traitées rapidement avant le déploiement complet de cette démarche. La mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, mentionne prendre bonne note de la demande et indique qu'elle reviendra auprès du conseiller dès que possible.

Aucune autre question n'est soulevée et la période de questions est close à 21 h 12.

CA21 14 0116

Proclamation de la Semaine de la sécurité civile du 2 au 8 mai 2021.

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité civile est une initiative de sensibilisation nationale qui a lieu chaque année, depuis 1996;

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité civile sert à nous rappeler qu'il est important d'être prêt pour faire face à diverses situations d'urgence telles une inondation, une longue panne de courant ou des vents violents;

CONSIDÉRANT que cette semaine incite les citoyens à prendre des mesures simples, comme connaître les risques, préparer un plan d'urgence et avoir une trousse de secours, afin d'être mieux préparés à faire face à tout type d'urgence;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 2 au 8 mai 2021, Semaine de la sécurité civile.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA21 14 0117

Proclamation de la Semaine nationale des soins palliatifs du 2 au 8 mai 2021.

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale des soins palliatifs donne l'occasion aux Canadiens de tous les horizons, de toutes les croyances et de toutes les valeurs, de réfléchir à l'importance de la qualité de vie dans les derniers moments de la vie;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 2 au 8 mai 2021, Semaine nationale des soins palliatifs.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA21 14 0118

Proclamation de la Semaine québécoise des familles du 10 au 16 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution des familles au développement et au mieux-être social, culturel et économique de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 10 au 16 mai 2021, Semaine québécoise des familles.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA21 14 0119

Accorder une contribution financière de 3 200 \$ au Regroupement des Éco-quartiers en appui au projet de « Patrouille verte » dans l'arrondissement pour la saison estivale 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 3 200 \$ au Regroupement des Éco-quartiers en appui au projet « Patrouille verte » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la saison estivale 2021;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1214969001

CA21 14 0120

Accorder une contribution financière de 66 549 \$ à Espace Multisoleil, pour l'année 2021, dans le cadre du « Programme Activités de loisirs » et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 66 549 \$ à Espace Multisoleil, pour l'année 2021, dans le cadre du « Programme Activités de Loisirs »;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1218380001

CA21 14 0121

Autoriser le renouvellement du bail pour la location du complexe modulaire de la Division des parcs à Atco Structures & Logistics, pour une période de 12 mois débutant le 1er mai 2021, au montant de 65 535,75 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le renouvellement du contrat de location à ATCO Structures & Logistics, pour la location du complexe modulaire pour la Division des parcs, situé au 9100, boulevard Pie-IX, pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} mai 2021, aux prix de sa soumission pour la prolongation du bail, soit la somme totale de 65 535,75 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1216676002

CA21 14 0122

Octroyer un contrat à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Howard, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 570 611,74 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 701 852,44 \$, taxes incluses (contingences : 85 591,76 \$; incidences : 45 648,94 \$) - appel d'offres public IMM-21-01 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Howard, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 570 611,74 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-21-01 (4 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 85 591,76 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 45 648,94 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1215896001

CA21 14 0123

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 66 766,02 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires de réfection de la toiture du chalet du parc De Normanville à Afcor Construction inc., dans le cadre du contrat octroyé pour le réaménagement et la rénovation du chalet du parc (CA19 14 0378 - appel d'offres public IMM-19-05), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 910 976,49 \$ à 1 977 742,50 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 66 766,02 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires de réfection de la toiture du chalet du parc De Normanville à Afcor Construction inc., dans le cadre du contrat octroyé pour le réaménagement et la rénovation du chalet du parc De Normanville (CA19 14 0378 – appel d'offres public IMM-19-05), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 910 976,49 \$ à 1 977 742,50 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1215896002

CA21 14 0124

Octroyer un contrat à la Coopérative Le Comité - Générateurs d'événements, pour des services professionnels de design et d'aménagement urbain dans le cadre de la piétonnisation de la rue De Castelnau, au montant de 85 000 \$, taxes incluses, pour la période de mai à octobre 2021, en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - contrat de gré à gré numéro AUSE-21-01.

ATTENDU la vérification effectuée selon laquelle le co-contractant n'est pas une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré depuis moins de 90 jours, ni une personne avec

laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours, en vertu de l'article 34 du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038);

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la Coopérative Le Comité – Générateurs d'événements, pour des services professionnels de design et d'aménagement urbain dans le cadre de la piétonnisation de la rue De Castelnau, pour la période de mai à octobre 2021 au montant de 85 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) – contrat de gré à gré numéro AUSE-21-01;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et la firme, établissant les modalités et conditions du contrat;
3. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur de la Direction du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1218343003

CA21 14 0125

Octroyer un contrat à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation pour la rue Saint-André, de la rue Everett à la rue Villeray et pour la rue Faillon, de la rue Saint-Hubert à la rue Saint-André, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 3 489 545,20 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 4 283 852,45 \$, taxes incluses (contingences : 360 307,25 \$; incidences : 434 000 \$) - appel d'offres public PRR-20-04 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation pour la rue Saint-André, de la rue Everett à la rue Villeray et pour la rue Faillon, de la rue Saint-Hubert à la rue Saint-André, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 3 489 545,20 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PRR-20-04 (3 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 360 307,25 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 434 000 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1217908001

CA21 14 0126

Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal souhaitent apporter des modifications, à l'entente intervenue le 2 février 2010 (CA10 14 0010) afin de prolonger le bail, pour une durée additionnelle de 3 ans, à compter du 1er janvier 2020, pour des locaux d'une superficie totale de 154 664 pi², situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble établi au 415-419, rue Saint-Roch, utilisés à des fins communautaires et sportives pour l'arrondissement, moyennant un loyer total de 777 306,64 \$, non taxable.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal souhaitent apporter des modifications à l'entente intervenue le 2 février 2010 (CA10 14 0010), afin, entre autres, de prolonger le bail pour une durée additionnelle de trois (3) ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour des locaux d'une superficie totale de 154 664 pi², au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 415-419, rue Saint-Roch, utilisés à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, moyennant un loyer total de 777 306,64 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet modification de bail;
2. d'approuver la dépense de 35 195 \$, taxes incluses, applicable et payable à l'organisme la Corporation de Gestion des Loisirs du Parc pour les frais de déneigement et d'évacuation hors du site des poubelles et des matières recyclables;
3. d'approuver la recette de 30 611 \$, avant les taxes, en provenance du Centre de services scolaire de Montréal, pour les frais de déneigement et d'évacuation hors du site des poubelles et des matières recyclables;
4. d'imputer ces dépenses et cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1204069019

CA21 14 0127

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er au 31 mars 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1211309005

CA21 14 0128

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 250 \$ à 6 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 \$ à Les coups de main PEx, 250 \$ à Les productions Funambules Médias, 250 \$ à Parrainage civique les Maronniers, 250 \$ à Table Montréal-Afrique, 500 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à Les productions Funambules Médias, 500 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Les coups de main PEx; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 \$ à Maison de la Famille de St-Michel, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 250 \$ à 6 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2021 comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

- 250 \$** à Les coups de main PEx—pour la distribution de nourriture durant le ramadan
- 250 \$** à Les productions Funambules Médias—pour l'organisation de la 12^e édition du Cinéma sous les étoiles
- 250 \$** à Parrainage civique les Maronniers (pour Les Jumeleurs/Espace communautaire)—pour la création de leur Gala reconnaissance annuel (vidéo sur la résilience fait avec les membres)
- 250 \$** à Table Montréal-Afrique—pour l'organisation du festival culturel et artistique << Kossa Afrika Montréal >>
- 500 \$** à Vivre Saint-Michel en Santé—pour le projet << Pour un Petit Maghreb dynamique, convivial et inclusif >>

DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT

- 500 \$** à Les productions Funambules Médias—pour l'organisation de la 12^e édition du Cinéma sous les étoiles
- 500 \$** à Vivre Saint-Michel en Santé—pour le projet << Pour un Petit Maghreb dynamique, convivial et inclusif >>

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

- 500 \$** à Les coups de main PEx—pour la distribution de nourriture durant le ramadan

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

- 250 \$** à Maison de la Famille de St-Michel—pour le Colloque traditionnel du Groupe Orpères—édition 2021 Si au 18 mai, les conditions sanitaires ne nous le permettent pas, le colloque aura lieu virtuellement.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1214539004

CA21 14 0129

Édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Jarry, entre l'avenue de l'Esplanade et le boulevard Saint-Laurent, pour implanter une zone scolaire, aux heures d'entrées et de sorties des élèves aux abords de l'école Lucien-Pagé, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Jarry, entre l'avenue de l'Esplanade et le boulevard Saint-Laurent pour implanter une zone scolaire, aux heures d'entrées et de sorties des élèves aux abords de l'école Lucien-Pagé, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1218079001

CA21 14 0130

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro civique 9360, boulevard Saint-Michel de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro civique 9360, boulevard Saint-Michel de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1216996008

CA21 14 0131

Accorder une dérogation mineure à l'article 50 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre de déroger à la marge avant secondaire minimale prescrite dans la zone, pour la construction d'une école de 3 étages, sur la propriété portant le numéro civique 9360, boulevard Saint-Michel, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006) et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 13 au 28 avril 2021.

Un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur la demande de dérogation mineure au 9360, boulevard Saint-Michel, a été publié le 13 avril 2021 sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement et la consultation écrite s'est tenue du 13 au 28 avril 2021.

Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet, tel que le rapport de la consultation écrite, joint au dossier décisionnel, en fait foi.

Soumise, une demande de dérogation mineure afin de permettre de déroger à la marge avant secondaire minimale prescrite dans la zone, pour la construction d'une école de 3 étages, sur la propriété portant le numéro civique 9360, boulevard Saint-Michel;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 avril 2021, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 13 au 28 avril 2021;
2. d'accorder une dérogation mineure à l'article 50 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre de déroger à la marge avant secondaire minimale prescrite dans la zone, pour la construction d'une école de 3 étages, sur la propriété portant le numéro civique 9360, boulevard Saint-Michel, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA02-14006).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1216996006

CA21 14 0132

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro civique 7230, avenue De Gaspé de l'obligation de fournir 15 unités de stationnement, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro civique 7230, avenue De Gaspé de l'obligation de fournir 15 unités de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.04 1216996010

CA21 14 0133

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant le réaménagement de la cour d'école ainsi que le remplacement d'un escalier en façade du bâtiment portant le numéro civique 7230, avenue De Gaspé.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-502, A-503 et A-511 du document intitulé « École Sainte-Cécile – Rénovation de la cour de l'école et décontamination des sols » daté du 16 décembre 2020, préparés par Les architectes Bertrand + Paquette, ainsi que les plans 03/15, 05/15, 13/15, 14/15 et 15/15 du document intitulé « École Sainte-Cécile – Rénovation de la cour d'école et décontamination des sols » daté du 27 janvier 2021, préparés par Civiliti, visant le réaménagement de la cour d'école ainsi que le remplacement d'un escalier en façade du bâtiment portant le numéro civique 7230, avenue De Gaspé et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1216996009

CA21 14 0134

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection de la façade du bâtiment portant le numéro civique 6829, avenue De l'Épée.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le plan A8 daté du 9 mars 2021, préparé par Georges Elbaz Architecte, visant la réfection de la façade du bâtiment portant le numéro civique 6829, avenue De l'Épée et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 14 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1211385011

CA21 14 0135

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7080, avenue De l'Épée pour y ajouter un étage et aménager 2 nouveaux logements.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Agrandissement bâtiment – ajout d'un 3^e étage », préparés par Victor Simion architecte, datés du 17 novembre 2020, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7080, avenue De l'Épée pour y ajouter un étage et aménager 2 nouveaux logements et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1211010006

CA21 14 0136

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7090, avenue De l'Épée pour y ajouter un étage et aménager 2 nouveaux logements.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Agrandissement bâtiment - ajout d'un 3^e étage », préparés par Victor Simion architecte, datés du 17 novembre 2020, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7090, avenue De l'Épée pour y ajouter un étage et aménager 2 nouveaux logements et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1211010007

CA21 14 0137

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment portant le numéro civique 7538, avenue d'Outremont.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le plan 12/16 daté du 31 mars 2021, préparé par Nathalie Tremblay Architecte visant l'agrandissement du bâtiment portant le numéro civique 7538, avenue d'Outremont et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 14 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1211385010

CA21 14 0138

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection de la façade du bâtiment portant le numéro civique 2523, rue Bélanger.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 1/1 et A-301 datés du 26 mars 2021 et du 7 avril 2020, préparés par Lessard + Paré architectes visant la réfection de la façade du local portant le numéro civique 2523, rue Bélanger et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1211385009

CA21 14 0139

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comptant 10 logements, sur la propriété située au 7960, rue D'Iberville.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Maison St-Dominique – projet – Iberville », préparés par Douglas Alford architecte visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages, comptant 10 logements, sur la propriété située au 7960, rue D'Iberville et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1211010008

CA21 14 0140

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment portant le numéro civique 2121-2123, rue Villeray.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans AR1, AR8, AR9, AR10, A11, A12, A13, A16 et A18 datés du 7 avril 2021, préparés par Oblic Architecture et Stechco Experts-conseils en structure visant l'agrandissement du bâtiment portant le numéro civique 2121-2123, rue Villeray et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1218053007

CA21 14 0141

Accorder une dérogation mineure à l'article 352 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'autoriser un café-terrasse dans la cour latérale adjacente à la rue Villeray, pour la propriété située au 767, rue Villeray, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006) et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 13 au 28 avril 2021.

Un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur la demande de dérogation mineure au 767, rue Villeray, a été publié le 13 avril 2021 sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement et la consultation écrite s'est tenue du 13 au 28 avril 2021.

Trois citoyens ont manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet, tel que le rapport de la consultation écrite, joint au dossier décisionnel, en fait foi.

Soumise, une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un café-terrasse dans la cour latérale adjacente à la rue Villeray, pour la propriété située au 767, rue Villeray;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 avril 2021, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du Règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 13 au 28 avril 2021;
2. d'accorder une dérogation mineure à l'article 352 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'autoriser un café-terrasse dans la cour latérale adjacente à la rue Villeray, pour la propriété située au 767, rue Villeray, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006) aux conditions suivantes:
 - le café-terrasse doit respecter une superficie maximale de 25 mètres carrés;
 - le café-terrasse doit être ceinturé par des bacs à fleurs à l'exception du côté de la rue Villeray.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1216495011

CA21 14 0142

Adopter le second projet de résolution PP21-14003 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro civique 15-19, rue Guizot Est et la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de 3 étages (lots 2 589 835 et 2 589 836) en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les usages prescrits à la grille des usages et des normes de la zone H02-032 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 7 au 22 avril 2021 et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP21-14003 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 avril 2021 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 22 avril 2021, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 7 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mai 2021;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le second projet de résolution PP21-14003 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro civique 15-19, rue Guizot Est et la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de 3 étages sur les lots 2 589 835 et 2 589 836 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les usages prescrits à la grille des usages et des normes de la zone H02-032 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), aux conditions suivantes :
 - que le nombre de logements soit limité à 7;
 - qu'une superficie de plancher d'au plus 125 m² soit dédiée à la fonction commerciale au rez-de-chaussée du bâtiment;
 - que le local commercial soit occupé par un usage autorisé dans la catégorie C.1(1);
 - que le local commercial ne soit pas muni d'équipements mécaniques émettant des nuisances sur le milieu résidentiel.

La présente autorisation sera nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

2. d'autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution PP21-14003, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à

distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adopté à l'unanimité.

40.14 1211385008

CA21 14 0143

Adopter le Règlement 01-283-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de modifier les dispositions concernant les terrasses aménagées sur les toits.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-111 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) a été donné le 9 mars 2021, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 10 au 25 mars 2021, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet le 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 6 avril 2021, a autorisé la poursuite de la procédure d'adoption du projet de Règlement 01-283-111, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 102-2021 du 5 février 2021, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3);

CONSIDÉRANT qu'un avis public de demande d'approbation référendaire à distance a été publié sur le site Internet de l'arrondissement le 7 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à distance en temps opportun;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement 01-283-111 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) » afin de modifier les dispositions concernant les terrasses aménagées sur les toits.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1216996001

CA21 14 0144

Adopter le Règlement RCA21-14001 intitulé « Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA21-14001 intitulé « Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension » a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA21-14001 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA21-14001 intitulé « Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Adopté à l'unanimité.

40.16 1218343001

CA21 14 0145

Adopter le Règlement RCA21-14003 intitulé « Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation - Petit Maghreb, aux fins de la constitution d'une société de développement commercial ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA21-14003 intitulé « Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation - Petit Maghreb, aux fins de la constitution d'une société de développement commercial » a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA21-14003 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA21-14003 intitulé « Règlement délimitant une zone commerciale portant la désignation – Petit Maghreb, aux fins de la constitution d'une société de développement commercial ».

Adopté à l'unanimité.

40.17 1218343002

CA21 14 0146

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété portant le numéro civique 2660, rue Jarry Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A1A, A9, A10, A11, A12 et A13, préparés par Dorel Friedman Architecte et le plan AP 1/1, préparé par Dubuc architectes paysagistes visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété portant le numéro civique 2660, rue Jarry Est et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 17 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1216495006

CA21 14 0147

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété portant le numéro civique 8624, avenue Champagneur.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A110, A200, A220 et A300, préparés par Eric Painchaud Architecte visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété portant le numéro civique 8624, avenue Champagneur et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1216495007

Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 40.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2021.